

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Mardi 28 février 2017**

L'an deux mille dix-sept le 28 février à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame PATIN**, 1er Adjoint de la mairie d'Auteuil-Le-Roi

Étaient présents : M. CANAC, M. CAPELLE, M. BEGUE, M. BERTHON, Mme BRUNET, Mme ROSSET, Mme HAMON, M. MUZAS, M. FORTIER, M. LATIL

Était excusée : Mme CHAVILLON a donné procuration à Mme PATIN

Étaient absents : Mme GUIRAL, M. BLONDEAU

Nombre de membres élus	14	Date de la convocation	20 février 2017
Nombre de membres présents	11	Date de l'affichage	20 février 2017
Nombre de membres votants	12		

Mme PATIN ouvre la séance à 20H31

Après avoir procédé à l'appel des conseillers, Madame PATIN déroule l'ordre du jour.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme BRUNET comme secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité **12 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

Mme le Maire propose l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **12 voix POUR**.

Point N° 3 : Approbation du compte de gestion 2016 du commerce multi services

Madame le Maire expose au Conseil municipal le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal qui correspond à son Compte Administratif 2016.

Le Compte de Gestion 2016 confirme les résultats de clôture du compte administratif, à savoir :

Déficit d'Investissement :..... - 480.07 €
Excédent de Fonctionnement :..... + 21 735.84 €
Résultat de clôture : + 21 255.77 €

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, 12 voix **POUR**, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 de Madame le Receveur Municipal de Montfort l'Amaury

Point N° 4 : Vote du Compte Administratif 2016 pour le budget du commerce

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, 12 voix **POUR**, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

Réalisé

Dépenses de fonctionnement.....	20 921.98 €
Recettes de fonctionnement.....	42 657.82 €
Résultat de clôture.....	+ 21 735.84 €

Dépenses d'investissement.....	-24 889.31 €
Recettes d'investissement.....	24 409.24 €
Résultat de clôture.....	- 480.07 €

Point N° 5 : Affectation du résultat pour le budget du commerce

le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -11 539,46€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 27 514,16€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -480,07€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 21 735,84€

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 12 019,53€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité 12 voix **POUR**, d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 12 019,53€

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 37 230,47€

Point N° 6 : DOB du commerce

Comme il en a été convenu lors de réunions précédentes, le Conseil Municipal décide d'installer une pompe à chaleur qui fera office de chauffage l'hiver et de climatisation l'été.

De ce fait, Mme Patin propose de positionner au BP 2017, en dépenses d'investissement, à l'article 2135, l'achat d'une climatisation-pompe à chaleur.

Point N° 7 : Vote du budget primitif 2017 pour le Commerce multi services

Vu le Code des Collectivités territoriales,
Vu l'exposé de Madame Patin, adjointe aux finances
La commission des finances entendue,
Vu le budget primitif 2017,

Conseil Municipal 28 février 2017

Mme PATIN, rapporteur de la commission finances, expose le budget primitif 2017 du commerce à l'ensemble des conseillers.

Dans la mesure où les élus ont été informés avant le vote des modalités d'application du budget 2017 et conformément à l'article L2312-2 du CGCT, le Budget Primitif est voté au global pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre 011 :	34 870.77 €
Chapitre 022 :	3 000.00 €
Chapitre 023 :	23 517.81 €
Chapitre 042 :	12 877.78 €
Chapitre 66 :	5 667.63 €

TOTAL DEPENSES : 79 933.99 €

**Le Budget Primitif 2017 « DEPENSES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité
12 VOIX POUR**

RECETTES :

Chapitre R002 :	37 230.47 €
Chapitre 042:	14 173.52 €
Chapitre 70 :	580.00 €
Chapitre 75 :	27 950.00 €

TOTAL RECETTES : 79 933.99 €

**Le Budget Primitif 2017 « RECETTES de FONCTIONNEMENT » est approuvé à l'unanimité
12 VOIX POUR**

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitre 040 :	14 173.52 €
Chapitre 16 :	26 214.07 €
Chapitre 21 :	11 000.00 €
D001	12 019.53 €

TOTAL DEPENSES : 63 407.12 €

**Le Budget Primitif 2017 « DEPENSES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité 12
VOIX POUR**

RECETTES :

Chapitre 10 :	12 019.53 €
Chapitre 040 :	12 877.78 €
Chapitre 16 :	15 000.00 €
Chapitre 021 :	23 517.81 €

TOTAL RECETTES : 63 407.12 €

**Le Budget Primitif 2017 des « RECETTES d'INVESTISSEMENT » est approuvé à l'unanimité
12 VOIX POUR**

Par conséquent et après en avoir délibéré à l'unanimité, **12 voix POUR**, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2017 du Commerce multi services

Point N° 8 : Vote des taux communaux

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 16 mars 2012

Vu la réunion de la Commission Finances en date du 24 février 2017

- Le **Conseil Municipal Décide** par 10 voix **POUR** et 2 voix **CONTRE**, de fixer les taux fiscaux pour l'année 2017 comme suit et décide de ne pas procéder à d'augmentation :

Taxes	2016 En %	2017 En %
Taxe d'habitation	11,52	11,52
Taxe foncière sur le bâti	17,33	17,33
Taxe foncière sur le non bâti	60,10	60,10

Point N° 9 : Vote des subventions communales aux associations

Vu le Code des Collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Madame Patin, adjointe aux finances

La commission des finances et la commission culture entendues,

Vu le budget primitif 2017,

ASSOCIATION	PROPOSITION 2017
ARPENT DE BACCHUS	460,00 €
AUTEUIL GYM	460,00 €
AVENIR SPORTIF AUTEUILLOIS	460,00 €
BOXE FRANCAISE	460,00 €
CLUB DE LOISIRS AUTEUILLOIS	460,00 €
C DANS L' AIR	460,00 €
COMITE DES FETES	960,00 €
FEEL'NESS	460,00 €
KRAV MAGA	460,00 €
LES P'TITES FRIMOUSSES	1 500,00 €
L'OISEAU LIRE	460,00 €
YAKAFOKON	460,00 €
Sous Total Subventions associations Auteuil (Sportif/Culturel/Educatif)	7 060,00 €

CHASSE AUTEUIL LE ROI	250,00 €
EPARCHE	250.00 €
U.N.C	250,00 €
Sous Total Subventions associations Auteuil (Autres)	750,00 €
AFSEP (sclérose en plaque)	70,00 €
RASED	200.00 €
CROIX ROUGE	70,00 €
PREVENTION ROUTIERE	70,00 €
Sous Total Subventions associations autres	410.00 €
TOTAL SUBVENTIONS BP 2017	8 220.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
 Décide par 11 voix **POUR** et 1 voix **CONTRE** de voter les subventions aux associations telles qu'elles sont précisées dans le tableau ci-dessus et dit que la dépense sera inscrite au budget 2017 à l'article 6574

Point N° 10 : Vote des subventions attribuées au CCAS et la Caisse des Ecoles

Vu le Code des Collectivités territoriales,
 Vu l'exposé de Madame Patin, adjointe aux finances
 Vu le budget primitif 2017,
 La commission des finances entendue,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions communales pour la caisse des écoles et le CCAS pour un total général de **5 500.00 €** se décomposant comme suit :

. Subvention CDE	500.00 €	Imputation au 657361
. Subvention CCAS	5 000.00 €	Imputation au 657362

12 voix **POUR**

Point N° 11 : Vote des subventions attribuées au SIFAA

Vu la délibération du SIFAA en date du 19 février 2004 fixant les montants des frais d'investissement et de fonctionnement du SIFAA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, 12 voix **POUR**, de voter les subventions communales comme suit :

- Subvention d'investissement	21 000 €
- Subvention de fonctionnement	5 444 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget 2017 à l'article 65541

Point N° 12 : Proposition de bail à la société MC2E pour le Relais d'Auteuil

M. CANAC explique qu'il était envisagé d'avoir un projet de bail pour cette réunion. Un groupe de travail a été créé pour travailler sur la problématique du bail commercial et il a été décidé de définir les critères qui permettraient de rédiger un bail. Ces critères sont pour l'instant confidentiels, ils ont été remis à notre avocat qui les a transmis en début de semaine à l'avocat de la partie adverse. Il y aura ensuite une négociation et à l'issue de cette négociation notre avocat pourra rédiger le bail commercial. Le groupe de
 Conseil Municipal 28 février 2017

travail a demandé qu'il y ait révision du loyer, un pas de porte, des services bien explicités etc. Tant que la négociation n'a pas abouti ces critères restent confidentiels.

Mme PATIN ajoute que ce point sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PATIN lève la séance à 22H06

Karine PATIN
1^{er} Adjoint d'Auteuil-Le-Roi